Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 035-213502958-20260423-DEL_2026_20-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Commune de Saint-Maugan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 avril 2026

Délibération n°2026/20

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence d'Etienne BONNIN, Maire de la commune.

Date de convocation : 13 avril 2026

Présent(s-es) : MM. BONNIN Etienne, DARRIGRAND-LACARRIEU Eric, DE L'ESPINAY François, SORTELLE Claudine, LEFRANC François, VACHER Céline, LE BRETON Mickaël, BESNARD Ingrid, GRABE Olivier, BOUCHET Patricia, BOLOTINHA Nathalie, DELINE Stéphane METIVIER Clément.

Procuration(s) : PANNETIER Arnaud à BONNIN Etienne, VACHER Céline à ROUMY Anne.

Absent(s-es) : PANNETIER Arnaud et VACHER Céline.

Secrétaire de séance : ROUMY Anne

Nombre de Membres en exercice : 15
Nombre de Membres présents : 13 + 2 procurations
Nombre de membres votants : 15

Objet : Désignation du délégué auprès de COS BREIZH

Monsieur le Maire expose que la commune adhère au Comité des Œuvres sociales BREIZH depuis de nombreuses années. Ce comité, 100% breton, accompagne le personnel des collectivités adhérentes en attribuant des aides pour la culture, le sport, les loisirs, les vacances, la vie quotidienne, les moments de la vie tels que naissances, mariages, départs en retraite. Chaque structure adhérente y est représentée par un délégué représentant les agents et un déléguée représentant la structure.

Il s'agit donc de désigner un-e représentant-e du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Désigne Céline VACHER, déléguée élus de la commune de Saint-Maugan, auprès du COS BREIZH.

Le Maire,

Etienne BONNIN